



Premier ministre

*Service Communication*

Hôtel de Matignon, le 18 juillet 2018

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Atelier Action Publique 2022 : service public de l'emploi**

Une réunion de travail s'est tenue aujourd'hui sous la présidence du Premier ministre avec la ministre du Travail, le ministre de l'Action et des Comptes publics et des membres du Comité Action Publique 2022 afin d'évoquer les pistes de réformes du service public de l'emploi. La ministre du Travail a présenté son plan de transformation Action Publique 2022 afin d'améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi vers le marché du travail.

Les orientations suivantes ont été retenues :

- **la coordination renforcée des différents acteurs du service public de l'emploi** dont l'action est aujourd'hui excessivement éclatée grâce à une **meilleure articulation entre Pôle emploi, les missions locales** (accompagnement des jeunes) et **les Cap emploi** (accompagnement des travailleurs handicapés). Une concertation sera conduite à la rentrée avec l'ensemble des acteurs concernés. L'objectif sera à la fois de simplifier le fonctionnement du service public de l'emploi pour les usagers et de favoriser les mutualisations. Les collectivités locales volontaires pourront participer à des expérimentations visant à fusionner les structures de la mission locale au sein de Pôle emploi avec une gouvernance adaptée ;
- **davantage d'agilité pour Pôle emploi**, en articulant mieux le niveau des effectifs de l'opérateur avec le nombre de demandeurs d'emploi qu'il suit ;
- **l'amélioration de l'offre de services de Pôle emploi en direction des demandeurs d'emploi** (offre personnalisée, notamment pour les personnes les plus éloignées de l'emploi) et **des entreprises** (mobilisation renforcée face aux difficultés de recrutement). Dans le cadre de la renégociation de la convention tripartite, qui doit aboutir avant la fin de l'année, l'offre de services sera discutée avec l'Unedic et Pôle emploi, dans un objectif clair d'améliorations concrètes et quotidiennes pour les usagers ;
- **la poursuite de la modernisation du système de formation professionnelle**, et notamment de l'Afpa, pour mieux répondre aux aspirations des individus et aux besoins en compétences des entreprises.

Ces transformations du service public de l'emploi devront s'accompagner d'un renforcement de l'approche territoriale, notamment en lien avec les régions au titre de leurs compétences en

matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi pour garantir l'efficacité des politiques de lutte contre le chômage dans les territoires. Le Premier ministre proposera avec la ministre du Travail une concertation aux collectivités territoriales concernées.

En revanche, la proposition de Comité Action Publique 2022 relative à l'ouverture à la concurrence du marché de l'accompagnement de la recherche d'emploi en concentrant les effectifs de Pôle Emploi sur les missions régaliennes (indemnisation et contrôle) et sur les missions d'accompagnement des demandeurs d'emploi les moins autonomes n'a pas été retenue par le Gouvernement.

Contacts : 01 42 75 50 78/79 – [communication@pm.gouv.fr](mailto:communication@pm.gouv.fr)